

exposés dans nos vitrines pendant trois, quatre ou cinq mois, surtout à un endroit aussi passant qu'à Charing-Cross, à Londres, où des milliers de gens les visitent tous les jours, il est absolument nécessaire de les changer, si nous voulons qu'ils conservent leur attrait. J'ajouterai que la majeure partie de ce crédit est dépensé pour exposer à des foires d'Etat ou de comté aux Etats-Unis et ce qu'ils appellent en Angleterre les "one-day farmer shows". L'un de nos agents se rend à ces expositions rurales où il expose nos produits et déploie de grandes affiches pour attirer la foule.

Les objets exposés là sont peu nombreux, mais nos agents assurent qu'en Angleterre il se tient au cours de l'année des centaines de ces expositions d'un jour. On doit comprendre par suite que, pour mener à bien cette œuvre, il faut quelques milliers de dollars afin de se procurer le matériel nécessaire.

M. SINCLAIR (Queen) (I. P.-E.) : Y a-t-il dans ce crédit une somme en vue de faire, au congrès qui va se tenir à La Haye au mois de septembre de cette année, l'exposition des produits de volailles du Canada.

L'hon. M. CALDER : Ce serait une exposition agricole, et la somme à voter pour cela ne trouverait point place ici.

M. SINCLAIR (Queen) (I. P.-E.) : Quelle est alors la différence entre les deux catégories d'objets exposés ?

L'hon. M. CALDER : Si des arrangements ont eu lieu en vue d'une telle exposition, je n'en sais absolument rien. Ce qu'il y a de sûr, c'est que le présent article de dépense ne se rapporte point à une exposition de cette sorte.

M. SINCLAIR (Queen) (I. P. E.) : On m'a dit que ce devait être une affaire internationale, à laquelle prendraient part les pays du monde entier. Je crois savoir en outre que l'on y exposera les produits de volailles et qu'en même temps aura lieu une conférence internationale de personnes qui enseignent l'art d'élever les volailles.

L'hon. M. CALDER : Cela est possible, mais je n'en sais rien.

M. SINCLAIR (Queen) (I. P.-E.) : N'a-t-on pas fait savoir au Gouvernement que cette exposition aurait lieu ?

L'hon. M. CALDER : Tout ce que je peux dire, c'est que, pour ma part, je n'en ai pas eu la moindre nouvelle.

(L'article est adopté.)

[L'hon. M. Calder.]

Immigration chinoise.—Salaires et dépenses casuelles, \$32,000.

M. McKENZIE : Où en est rendue cette affaire d'immigration chinoise ?

L'hon. M. CALDER : Pour le moment, un décret est en vigueur dans la Colombie-Anglaise, lequel y interdit l'entrée, par un port de mer ou par une couple de villes toutes proches, d'ouvriers supérieurs ou inférieurs. Ce décret est mis en application depuis un an, par le motif que, dans cette province la situation, en ce qui regarde la main-d'œuvre, est devenue pire que dans toute autre partie peut-être du Dominion, et il assure l'exclusion de personnes de race chinoise appartenant à ces deux catégories d'ouvriers; mais il ne s'appliquerait pas aux marchands, aux étudiants ni aux voyageurs. Selon que je l'ai expliqué, l'autre jour, à propos du projet de modification de la loi sur l'immigration chinoise, beaucoup de Chinois ont, l'année dernière, pénétré dans le pays sous le prétexte d'être des étudiants ou des marchands. Les mesures prises ont eu pour effet de mettre fin à ces fraudes.

M. McKENZIE : Nous avons peu de Chinois dans ma province, et quelques-uns sont venus me demander quand pourront venir au Canada des jeunes gens comme eux-mêmes qui sont de leurs parents. C'est ce qu'ils ne peuvent faire, je suppose, en conséquence de ce décret, n'est-ce pas ?

L'hon. M. CALDER : Ils le pourraient en descendant à un port de l'Atlantique.

M. McKENZIE : Cette exclusion ne s'applique-t-elle qu'à la Colombie-Anglaise.

L'hon. M. CALDER : Absolument.

M. CHISHOLM : Est-il vrai de dire qu'un Chinois peut entrer au Canada par l'Est, mais qu'il ne le peut pas par l'Ouest ?

L'hon. M. CALDER : C'est vrai.

M. CHISHOLM : Qu'y a-t-il qui les empêcherait d'entrer au Canada par l'Est et de se rendre ensuite par l'Ouest.

L'hon. M. CALDER : Les inconvénients de la chose par-dessus tout, et les frais du voyage.

M. CHISHOLM : C'est là un règlement bien extraordinaire.

L'hon. M. CALDER : S'il en venait beaucoup par cette route, il pourrait devenir nécessaire de leur appliquer le même décret.